



CAPN DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

25 juin 2015

Chers collègues,

La séance est ouverte à 9 h 30 dans les locaux de la DGRH.

Elle est présidée par Mme Geneviève GUIDON, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques.

Le SNASUB-FSU a fait la déclaration que vous trouverez en pièce jointe, qui portait sur 3 points :

- la nouvelle indemnité RIFSSEP,
- la question des fusions d'académie et leur impact sur l'ensemble des services et des personnels
- ainsi que sur un des points de l'ordre du jour à savoir l'avancement au grade d'attaché Hors Classe.

Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions d'AAE pour les personnels en fonction dans les EPN, en COM ou à Mayotte ou en position de détachement, année 2015

137 promouvables, **2 possibilités** – sont promues : Mmes Evelyne PASTOR (Polynésie française) et Florence DUCAMIN (Nouvelle Calédonie)

Avis favorable à l'unanimité

Inscription sur le tableau d'avancement au grade d'APAE pour les personnels en fonction dans les EPN, en COM ou à Mayotte ou en position de détachement

Une possibilité supplémentaire du fait d'un candidat à l'examen professionnel ne remplissant finalement pas les conditions.

76 promouvables, **5 possibilités** – sont promus : Mme Nathalie KEMPF (Nouvelle Calédonie), Mme Albérique GRESSET (détachement AEFÉ), M. Frédéric DUFRESNE (détachement MAE), M. Bruno DAUGER (CANOPE), M. Olivier THOMAS (détachement / maire de Marcoussis)

Avis favorable à l'unanimité

Inscription sur le tableau d'avancement au grade d'APAE suite à examen professionnel – année 2015

246 promus – avis favorable à l'unanimité

Inscription sur le tableau d'avancement au grade d'Attaché Hors Classe année 2015

Le corps des Attachés regroupe **12 129** personnes au 31/12/2014.

3 108 personnes remplissent les conditions de grade et d'échelon à savoir avoir atteint le 6^{ème} échelon des Attachés Principaux (APA) ou le 7^{ème} échelon des Directeurs de services (DDS).

Par ailleurs, ils doivent également justifier :

De 4 années (6 années à partir du 1er janvier 2017) de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 1015 et conduisant à pension du code des pensions civiles et

militaires de retraite (fonction publique de l'Etat) durant les dix années précédant la date du tableau d'avancement (TA), soit entre le 01/01/2005 et le 31/12/2014 pour le TA 2015.

Ou de 5 années d'exercice (8 années à partir du 1er janvier 2017) de fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet, ou d'expertise, correspondant à un niveau élevé de responsabilité durant les douze années précédant la date d'établissement du tableau d'avancement, soit du 01/01/2003 au 31/12/2014 pour le TA 2015.

Ces fonctions doivent avoir été exercées en position d'activité ou en position de détachement dans un corps ou cadre d'emplois culminant à l'indice brut 966.

La liste de ces fonctions est détaillée dans l'arrêté du 30 septembre 2013.

Le nombre d'attachés d'administration hors classe ne peut excéder celui résultant d'un pourcentage des effectifs des attachés d'administration de l'Etat considérés au 31 décembre de l'année précédente celle au titre de laquelle sont prononcées les promotions.

Ainsi, en 2015 le pourcentage à appliquer est de 7 %. Il sera de 9 % en 2016 et de 10 % à partir de 2017.

Ainsi, sont promouvables 1 525 personnes au 31/12/2014 qui se répartissent de la manière suivante :

- 717 hommes et 808 femmes
- 1110 APA et 415 DDS
- 180 sont sur des emplois fonctionnels et 1345 dans des fonctions à un niveau de responsabilité élevé.

Chaque académie a du présenter une liste avec l'ensemble des attachés promouvables en trois groupes : Très Favorable, Favorable, ou Sans Opposition. Cette cible fixée par académie n'est néanmoins qu'une indication car le ministère, en application du décret, considère que la liste étant nationale, la CAPN doit uniquement se baser sur la valeur des dossiers des collègues sur la totalité du territoire national.

Compte tenu du pourcentage à atteindre de 7 %, il y a donc **259** possibilités de promotion.

Le ministère avait fait parvenir des documents de synthèse des parcours des collègues mais il a fallu l'équivalent de 6 jours aux commissaires paritaires pour étudier sur place l'ensemble des 1 525 dossiers.

Lors de la CAPN, l'analyse des dossiers a duré de 11 h 30 à 18 h 15.

Si nous avons remercié l'administration centrale pour la clarté de ses documents, nous avons également dénoncé le fait que certaines académies ont fourni des documents illisibles ou des listes basées sur des critères autres que ceux imposés par le Décret.

A ce titre, la palme du déshonneur est à attribuer à **l'Académie de Nice** qui s'est contentée de faire une copie écran du logiciel de gestion AGORA et d'une appréciation quasi-identique sur le RAEP de chaque collègue, quand il était demandé de présenter leurs carrières détaillées afin de permettre aux commissaires paritaires nationaux de se faire une opinion juste et équilibrée de leurs parcours professionnels.

Comme nous l'avons souligné dans la déclaration lue, nous avons également, lors de la CAPN, montré que l'analyse des dossiers des collègues en EPLE dans chaque académie aurait été facilitée si les rectorats avaient fourni des informations sur le nombre de personnels encadrés, le nombre et le détail des établissements rattachés, le budget total de l'agence comptable pour chaque agent postulant à la Hors classe.

En effet, tout au long de cette réunion, les choix réalisés l'ont été sur une analyse objective et transparente de la carrière des attachés et de la richesse, ou non, de leur parcours. Les collègues ayant eu une mobilité géographique et/ou fonctionnelle (ce qui a été souvent déterminant) ont été privilégiés.

Les services du ministère ont présenté des propositions qui ont été débattues par les responsables des organisations syndicales, certaines ont été validées et d'autres ont été confrontées à d'autres dossiers. Après un débat long et argumenté, la totalité de la liste présentée en PJ a été validée à l'unanimité des présents.

Les 259 promus se répartissent de la manière suivante : 227 en académies, 14 en Hors académie auxquels il faut ajouter 18 en administration centrale.

1 grade d'origine

56,38% de ces promus sont DDS, 43,62% sont APAE

2 affectation

47,33% de ces promus sont affectés en EPLE (113), 28,40% dans les services (63) et 24,28% dans le supérieur (51)

3 avis des académies

78,19% de ces promus ont un avis TF, 14,40% un avis F, 0,16% un avis sans opposition

4 emplois fonctionnels

50 % des promus sont sur des emplois fonctionnels.

Ce taux varie beaucoup selon les univers : les emplois fonctionnels représentent 25 % des promus en EPLE mais 70 % en Université et CROUS et surtout 79 % en Services Académiques

Les élus du SNASUB-FSU restent à votre disposition pour répondre à toute question relative à votre situation.

Sur l'ensemble de la CAPN, vous pouvez contacter Nicolas MERLET par mail sur nicolas.merlet@ac-strasbourg.fr

Sur le point spécifique de l'avancement de grade à la hors classe, vous pouvez contacter Eric FOUCHOU-LAPEYRADE par mail sur eric.fouchou-lapeyrade@snasub-lille.fr

Les commissaires paritaires du SNASUB-FSU

Nicolas MERLET
Thomas VECCHIUTTI